



**HAL**  
open science

## Présentation du Discours de Chaumette au sujet de l'escalvage dans les colonies françaises

Olivier Douville

► **To cite this version:**

Olivier Douville. Présentation du Discours de Chaumette au sujet de l'escalvage dans les colonies françaises. Cahiers des Anneaux de la Mémoire, 2001, 3 (3), pp.329-362. halshs-00113573

**HAL Id: halshs-00113573**

**<https://shs.hal.science/halshs-00113573>**

Submitted on 13 Nov 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Présentation du *Discours* prononcé le  
Décadi 30 pluviôse, l’an II de la République<sup>1</sup>,  
par le citoyen Chaumette au nom de la  
Commune de Paris, à la fête célébrée à Paris,  
en réjouissance de l’abolition de l’esclavage.**

-----

Olivier Douville

*“Généralement parlant, des idées en ne  
peuvent rien mener à bonne fin. Pour mener à  
bonne fin des idées, il faut des hommes qui mettent  
en jeu une force pratique”*  
*Karl Marx (La Sainte Famille)*

*“Si, d’après ces principes solennellement  
proclamés dans toute l’Europe, les Nègres de vos  
îles, hommes comme nous, ont un droit  
incontestable à la liberté, d’où vient que cette  
assemblée n’a point encore détruit les rapports de  
maître et d’esclave dans toute l’étendue de  
l’empire français”*  
*Mirabeau (Les bières flottantes des  
négriers)*

Le texte que j’ai l’honneur de commenter peut être considéré comme un document quasiment inconnu.

L’amateur d’incunables, qui n’a d’enchantement qu’à rechercher le rare et qui se mêle, périodiquement, de re-découvrir et d’exhumer pourrait ici trouver son contentement.

S’il y a toujours un peu de ce plaisir à diffuser une curiosité et à la recevoir, je prie le lecteur de situer autrement la raison de cette réédition. La valeur de symptôme de la belle péroration de Chaumette est ici le plus important critère qui puisse retenir l’attention des historiens. C’est ainsi qu’malgré tout l’humanisme dont ce discours est empli à ras bord, il règne aussi dans son emphase et son lyrisme, dans sa construction que révèle sa chute, du calcul politique.

---

<sup>1</sup> 18 février 1794

Et la situation générale de la politique coloniale de la France révolutionnaire s'en trouve un peu plus éclairée. Nous aurions même l'audace de penser qu'un tel discours, même re-situé dans le contexte qui est le sien, annonce les ambiguïtés qui accompagnèrent la seconde abolition de l'esclavage, plus connue, celle de 1848.

Décidée lors de la Terreur, l'abolition de 1794 est une mesure d'une valeur humaine et symbolique décisive. Et elle a été inspirée par des motifs auxquels on se doit d'être toujours attaché. La mise en jeu du principe de la souveraineté du peuple, la participation décidée des esclaves libérés à la démocratie, état dans lequel selon l'expression de Robespierre "On est citoyen et membre du souverain"<sup>2</sup>, sont des étapes décisives de la mise en place du principe de souveraineté démocratique. Sans l'abolition de l'esclavage, la notion même de liberté universelle était vidée de tout sens. Avec et par l'abolition, un sujet de l'histoire, neuf, cohérent, symbolique, voit le jour. La naissance du sujet libre réclamait donc comme condition cette abolition. Par cette mesure, l'esprit de l'universalité devenait un principe effectif. Ce vote est un acte qui arrache une certitude de principe à l'angoisse et à la Terreur. Lors du débat, le rapport de Dufay qui précéda le vote est pris dans une inspiration époustouflante. Ni le lyrisme de Dufay, ni même celui dont Chaumette fera preuve dans son *Discours*, en sont là de simples conséquences d'une habileté oratoire pourtant incontestable. Il s'y trahit quelque chose. Quelque chose de plus et d'inusité. Un hapax. Ces discours flambent de l'éclat que confère le surgissement d'un nouveau –ici un nouveau lien social à fraternité maximale. Leur ton comme leurs projets disent au mieux ce moment où la conscience se révèle être l'exacte contemporaine des bouleversements symboliques que génère la radicalisation d'un principe souverain lorsqu'il est réalisé dans l'empan historique d'un hic et nunc sans précédents. Et la conscience s'en grise. Revenons à l'apostrophe de Dufay "Vous pouvez, citoyens législateurs, vous préparer des souvenirs consolateurs... en faisant un grand acte de justice... Créez une seconde fois un nouveau Monde"<sup>3</sup>.

Pour autant, l'esprit critique, soucieux d'éviter de tomber dans les commodités et les pièges de reconstruction et des procès à rebours, ressent toutefois une surprise, puis une gêne. La date de ce décret peut lui sembler tardive et, il faut le reconnaître, elle est tardive. La révolution aurait-elle tardé à concrétiser les espoirs qu'elle avait fait naître? Ce retard passerait d'autant plus facilement inaperçu que le lien entre cette mesure et l'histoire de la France révolutionnaire et de ses possessions coloniales serait ignoré. Et il faut alors proposer et tenir une hypothèse –loin de n'être que l'effet d'une diffusion progressive, dans les consciences et dans les mœurs des colonies, dans l'esprit des colons et des marchands, des principes humanistes et rationnels qui donnèrent à la révolution sa consistance idéologique, cette loi d'abolition a été arrachée à la Convention en raison des menaces ennemies

<sup>2</sup> *Rapport sur la morale politique* du 17 pluviôse (5 février) de l'an II (1794)

<sup>3</sup> cité par Jean-Pierre Faye "Le grand mot de terreur" page 23

(les convoitises anglaises) et des importants mouvements d'émeutes et de révoltes des esclaves. De telles menaces et de tels mouvements avaient déjà amené en 1793 les commissaires de la République, Sonthonax et Polverel, craignant de voir passer à l'ennemi les propriétés de Saint-Domingue, à décréter une première émancipation des esclaves<sup>4</sup>, dans le calculateur espoir, il est vrai, que cette mesure fournirait des recrues supplémentaires aux troupes françaises engagées dans la défense du territoire national.

Examinons, maintenant, le discours de Chaumette☐

### **Qui est son auteur, qui est Chaumette☐**

Pierre Gaspard dit Anaxagoras Chaumette est né à Nevers, le 24 mai 1793, il finira guillotiné à Paris, Place de la Concorde, le 13 avril 1794. D'origine populaire, il connaît une jeune vie mouvementée. Engagé comme mousse à 13 ans, il suit des leçons d'anatomie de 1782 à 1786 à l'Hôtel-Dieu de Nevers, puis accompagne le médecin anglais Thuck. En 1790, à près de 18 ans, il arrive à Paris, et devient rapidement un des meneurs du Club des Cordeliers. Il donne alors l'impression d'inspecter avec virulence tout ce que l'Ancien Régime peut encore conserver, afin de le mettre à bas. Au Club, il propose en vain la suppression de la royauté, le 22 juin 1791 -juste après que la fuite du Roi et de sa famille a été stoppée à Varennes. Le 12 juillet de cette même année, son *Appel à la nation* rédigé et lu par lui au Club des Cordeliers jouit d'un succès plus net. L'homme est un orateur captivant, puissant, habile au plus haut point dans le maniement du pathétique.

La manière qu'il a d'être toujours proche des éléments radicaux qui tenaient les rues de Paris fait qu'on fait appel à ses services pour préparer la journée insurrectionnelle du 20 juin 1792. Ce jour-là-là, une manifestation commémorative de la fuite du roi est prétexte à une émeute populaire et à l'invasion des Tuileries par une foule conduite par Santerre. Louis XVI est contraint de porter le bonnet rouge et de boire à la gloire de la Nation, mais il refuse d'accepter les exigences des émeutiers☐ rappel des ministres et retrait des veto aux décrets de l'Assemblée législative ordonnant la déportation des prêtres réfractaires et portant levée de vingt mille fédérés devant former un camp à proximité de Paris - Décrets des 27 et 29 mai de cette année. Cette journée de juin doit être considérée comme une répétition générale de celle du 10 août où, suite à une insurrection populaire, les Tuileries furent prises,☐ le roi et sa famille trouvant refuge à l'Assemblée législative. Après cette journée d'août, Chaumette devient membre de la Commune révolutionnaire de Paris, où il est rapidement nommé "☐procureur-syndic☐", le 12 décembre. Il y joue un rôle très important. N'a-t-il pas trouvé des accents de prophétie, un peu avant, le 16 novembre, à l'Hôtel de Ville annonçant que toute l'Europe "☐jusqu'à Moscou sera bientôt francisée, municipalisée, jacobinisée☐☐

<sup>4</sup> le 19 août dans la province du nord de l'île et le 4 septembre dans la partie sud,

La logique qui conduit ses prises de position à la Convention est celle d'un porte-parole les plus véhéments des exigences de la rue et, surtout, de celles des sans-culottes parisiens : loi sur les suspects, tribunal révolutionnaire, impôts sur les riches sont des mesures qu'il promet, qu'il vante et qu'il soutient.

Chaumette est un exécuter zélé de la Terreur. C'est aussi un homme au caractère violent, emporté, résolu, qui trouve jouissance dans la dénonciation. Soucieux de la morale publique et sans doute insupporté par la sexualité féminine, il prononce un réquisitoire terrifiant contre les filles publiques que la Convention va jusqu'à juger excessif. Mais sa grande vocation, son passe-temps le plus intense est d'organiser des déchristianisations et des mascarades religieuses en compagnie de "l'apôtre du genre humain", l'illuminé et généreux Cloots, tout en lançant mille accusations grotesques et fantaisistes, et misogynes, toujours, contre la Reine. Profondément athée, il est avec Hébert, aux premiers rangs de la déchristianisation du peuple. En lançant les masses à l'assaut du Ciel et de ses représentants terrestres, Hébert et Chaumette canalisent non sans succès les aspirations concrètes des pauvres et des sans-culottes. La déchristianisation se systématisé juste après que les ouvriers parisiens envahissent, le 4 septembre 1793, l'Hôtel de Ville en exigeant des mesures de taxation et des mesures de contrainte autres afin que des marchandises soient de nouveau disponibles. Entre le 4 septembre et les 29, date où, enfin est votée la loi dite du "maximum" qui correspond à ces exigences populaires, la déchristianisation est à son comble. "Le peuple doit être le Dieu des fêtes nationales, il n'y en a pas d'autre" est, pour Chaumette, son leitmotiv et son credo. À Paris, le 14 octobre 1793, la Commune interdit les cérémonies religieuses en dehors des églises. Le 6 novembre (16 brumaire), une délégation de Mennecy annonce à la Convention qu'elle renonce au culte catholique et demande la suppression de sa paroisse. La nuit du 16 au 17 brumaire, des délégués du Comité, qu'escortent Cloots et Bourdon, obtiennent l'abdication de l'évêque de Paris, Gobel. Chaumette décide alors la célébration d'une fête de la liberté dans l'ex-église Notre-Dame.

Tant d'outrances ont-elles lassées un Robespierre infiniment théiste, la popularité de Chaumette aurait-elle porté ombrage à l'"Incorruptible" au point de le menacer ? C'est que Chaumette n'est pas un simple agité, ni un simple agitateur. Il a sur l'économie des vues radicales et novatrices, on dirait aujourd'hui "gauchistes". Le 14 octobre 1793, il propose hardiment à la Commune une mesure qui est de nature à casser tout le système de la monnaie, en proposant la substitution du travail à l'or comme étalon de valeur. C'était aller un peu loin. Robespierre, convaincu que Chaumette n'est qu'un pion dans la stratégie de Cloots, scelle son sort, le fait arrêter comme agent d'une "conspiration des prisons".

L'acte d'accusation reproche, pêle-mêle, au procureur-syndic de vouloir "anéantir toute sorte de morale, étouffer tout principe de vertu, persuader aux

peuples voisins que la nation française en était venue au dernier degré de la dissolution<sup>4</sup>. Autant de flèches et d'accusations absurdes, infondées, injustes. Il s'invente à l'époque, pour les besoins des épurations politiques, une conspiration par semaine, sinon par jour. La terreur empoisonne aussi<sup>5</sup> l'imaginaire. La "Conspiration des prisons" est amalgamée à la dite "Conspiration du Luxembourg", une simple rumeur elle aussi. Cette collision sera fatale à Chaumette.

Le 10 avril 1794, le procès de la "Conspiration du Luxembourg" rassemble dans les accusés ce qui reste encore des partisans de Danton, d'Hébert et diverses personnes de toutes opinions. Le but de ce procès est de calmer les ardeurs ultra-révolutionnaires de l'extrême gauche de l'époque, bord dont Chaumette et Hébert, exécuté, lui, le 24 mars, sont les principales figures. Le verdict du procès de la "Conspiration du Luxembourg" est sans surprises : 7 acquittements et 19 condamnations à mort dont outre Chaumette, la veuve d'Hébert, Lucille Desmoulins, l'évêque défrôqué Gobel élu en 1791 comme évêque constitutionnel de Paris, le général Dillon.

Voilà qui fut l'auteur de notre texte. Un professionnel du bourrage de crâne, un démagogue, haineux du genre féminin, mais aussi un penseur politique hardi et, parfois visionnaire.

Son discours fait donc suite au décret d'abolition de l'esclavage. Voyons quelle est la teneur de ce décret.

### **Le décret d'abolition**

Le décret n° 2262 de la Convention nationale, du 16<sup>o</sup> jour, pluviose, an second<sup>5</sup> de la République Française une & indivisible abolit, sur proposition de Levasseur, Danton et Lacroix "l'Esclavage des Nègres dans les Colonies".

Il est rédigé ainsi "La Convention nationale déclare que l'esclavage des Nègres dans toutes les Colonies est aboli en conséquence de quoi elle décrète que les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la constitution. Elle renvoie au comité de salut public, pour lui faire incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution du présent décret.

Visé par les inspecteurs, Signé Auger, Cordier et S.E. Monnel

Collationné à l'original, par nous président et secrétaire de la Convention nationale. À Paris, le 22 germinal, an second de la République française<sup>6</sup>, une & indivisible. Signé Amar, président, A.M. Baudot, Monnot, Ch. Pottier & Peyssard, secrétaire.

---

<sup>5</sup> 4 février 1794

<sup>6</sup> 11 avril 1794

Deux semaines plus tard, au nom de la Commune de Paris -c'est ainsi que fut nommé le gouvernement municipal de Paris entre 1789 et 1795- Chaumette, le chef des "Exagérés" célèbre en termes lyriques l'abolition de l'esclavage. Il en recherche les origines dans l'"Avilissement de l'espèce humaine" par la découverte de la propriété et la soif de domination. Actif propagandiste de la "Déchristianisation", il dénonce la responsabilité des "Prêtres" qui utilisaient l'esclavage comme moyen de conversion et décrit, de façon tout à juste, la condition terrible des esclaves depuis leur transport. C'est ainsi qu'il peut ensuite décrire un tableau apocalyptique des désordres qu'aurait provoqué le maintien de l'esclavage aux Antilles. L'abolition est, au contraire, facteur de paix et de maintien de l'ordre. Sans cette mesure des révoltes auraient submergé l'ensemble des possessions coloniales, car alors les esclaves "Formeraient une marée de 300.000 hommes invincibles puisqu'ils se battront pour leur liberté et pour celle d'un pays qui sera le leur". L'orateur loue alors l'œuvre bienfaitrice de la Révolution française qui, par cette mesure, contribue à donner plein droit à "l'ordre naturel".

L'ordre naturel. Tout est là. Et toujours la bonne nouvelle qui vient d'ailleurs, de France, de métropole. La Convention, par la voix de Danton, un de ceux qui avaient proposé cette abolition, avait bien pris la précaution de confier au Comité colonial le soin de mettre en place le calendrier des mesures d'application de cette loi abolissant l'esclavage. Son discours débutait pourtant dans une improvisation d'une valeur éthique stupéfiante "Représentants du peuple français, jusqu'ici nous avons décrété la liberté qu'en égoïstes et pour nous seuls. Mais aujourd'hui nous proclamons la Liberté Universelle".

Répétons-le il n'y a peut-être pas de jours de l'enfance de la République française plus pleinement fondateurs d'un principe universel barrant les intérêts singuliers et les calculs égoïstes que ceux où il fut décidé d'abolir la servitude. La scène conserve encore toute la beauté du mythe fondateur. L'affect, la structure de la mise en scène, l'événement, tout est là. La scène est belle... comme de l'Antique. Trois députés sont présents, qui sont venus de Saint-Domingue. Emportée par l'émotion la "Citoyenne de couleur qui a partagé tous les mouvements révolutionnaires vient de ressentir une joie si vive, nous dit Cambon<sup>7</sup>, qu'elle s'évanouit". Mais après l'envoi donné enfin à un sujet universel, la lecture des intérêts du capitalisme naissant reprenait tout de suite. Et le coup de théâtre se trouvait alors raccommodé, repris dans des mouvements de compromis, des calculs. Aussitôt après avoir fait tonner ses éblouissantes apostrophes, Danton rajoute et conclut. "La Convention vient de faire son devoir. Mais après avoir accordé le bienfait de la liberté, il faut que nous en soyons pour ainsi dire les modérateurs. Renvoyons au comités de salut public et des colonies, pour combiner les moyens de

<sup>7</sup> fondateur, à Montpellier des la Société des Amis de l'églaité, affiliée au club des jacobins.

rendre ce décret utile à l'humanité sans aucun danger pour elle<sup>8</sup>. L'abolition n'allait pas encore de soi. La reconnaissance de la citoyenneté de l'esclave délivré n'allait pas de soi, tout autant.

Comment donc expliquer que la Révolution qui pensa, écrivit, les Droits de L'Homme et du citoyen et qui plaça ses Droits, dès 1791, en tête de sa constitution échoua à mettre en place, au plus tôt, une abolition de l'esclavage, échoua à se défaire au plus vite de la plus virulente négation du Droit de l'Homme, libre, égal, fraternel, qu'est l'esclavage<sup>9</sup>

Pour comprendre ce "tard", pour situer les réserves, voire les hostilités que rencontrèrent dès le début de la révolution, les projets abolitionnistes, il est nécessaire de revenir sur l'arrière-plan historique et géographique qui caractérise la politique coloniale de la France.

### **Durant la Révolution La France et ses colonies, attitudes par rapport à l'esclavage.**

Il faudrait commencer par une touche d'espoir et de fierté républicaine. Il faudrait commencer par souligner que dans ce grand mouvement de nouvelle saisie de soi que représente la Révolution française à ses débuts, dans cette promotion du sujet citoyen qu'elle invente et institutionnalise, des re-symbolisations voient le jour qui tendent véritablement à conférer à la vertu de fraternité une cohérence universelle. Les propos de l'abbé Grégoire, dans son Mémoire en faveur des gens de couleur, et tenus encore par lui près de trente-cinq ans après, résument bien ce qu'il en était alors pour quelques-uns, partisans d'un "paternalisme éclairé". Écoutons-le<sup>9</sup> "Certes, ils sont aussi amis des blancs ces amis des noirs qui, intercédant pour les malheureux Africains, vous conjuraient de remplacer les fers par des lisières, de substituer à la cruauté des actes de bonté qui, sans trouble, sans effusion de sang, auraient préféré le passage de la servitude à la liberté<sup>9</sup>.

Les premiers soulèvements d'esclaves à la Martinique éclatèrent dès la fin du mois d'août 1789, avant donc que la nouvelle de la prise de la Bastille et du vote de la déclaration des Droits de l'Homme, du 20 août 1791, aient pu être connus dans les Antilles. Il faudrait alors penser l'ensemble de la situation coloniale, comme une situation hautement conflictuelle où les dominants vivaient dans une menace des révoltes d'esclave. C'est aussi sur ce fond de peur que les négociants, les propriétaires blancs et les propriétaires "libres de couleur" reçoivent ce bouleversement symbolique que représenta le principe d'un droit universel pour l'humain. L'impact des principes de la révolution sur les esclaves n'en sera que plus fort. Plusieurs esclaves qui, entendant que les couleurs du monde nouveau, la

<sup>8</sup> cité par David Rigoulet-Roze "À propos d'une commémoration. L'abolition de l'esclavage en 1848" page 129

<sup>9</sup> in *De la noblesse de la peau* page 88



cocarde, sont pour la liberté et pour l'égalité, tenteront de se soulever. Ils seront très rapidement expédiés à l'échafaud.

Remontons maintenant jusqu'au 19 février 1788. Au 3, rue Française à Paris, se crée sous la direction de Brissot, Clavière<sup>10</sup>, Mirabeau, Carra, Cerisier, Valady et Duchesnay la Société des amis des noirs. Elle compte 141 membres à ses débuts donc Lafayette et l'abbé Grégoire. L'abolition des privilèges, puis la déclaration des Droits de l'Homme semblaient annoncer la fin de la traite et de la servitude. Mirabeau s'occupait d'un grand discours sur la question et, à cette fin, il accumulait une très importante documentation. Le discours prévu, *Les bières flottantes des négriers*, ne fut hélas pas prononcé<sup>11</sup>. Par des campagnes de presses dans le *Patriote Français*, *L'Analyse des Papiers Anglais*, *Le Courier de Provence*, *La Chronique de Paris*, elle milite en faveur de l'abolition de l'esclavage entre 1789 et 1793. Brissot est la cheville ouvrière de cette association présidée par le banquier Clavière. Le règlement ainsi que la déclaration de principe sont de la main de Condorcet. Le radicalisme de cette société qui place au cœur de ses objectifs une *émancipation immédiate* des esclaves dans les colonies anglaises, lui vaut la défiance des abolitionnistes anglais qui souhaitent en priorité l'abolition de la traite, non celle de l'esclavage dans les colonies.

Grâce à la propagande de Brissot, 49 Cahiers de Doléances sur 600 mentionnèrent dans leurs revendications l'abolition de l'esclavage. Il faut noter ici ce passage du cahier de doléances des habitants de Champagny en Franche-Comté qui fut peut-être suggéré par un notable de Champagny, Priqueler, capitaine de cavalerie et membre de la Société des Amis des Noirs.

"Les habitants et communauté de Champagny ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur, en se représentant leurs semblables, unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme. Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions desdites colonies si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables, ils craignent avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes, n'accusent les Français de ce siècle d'avoir été anthropophages ce qui contraste avec le nom français, et plus encore celui de chrétien. C'est pourquoi leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté concerter les moyens pour de ces esclaves en faire des sujets utiles au royaume et à la patrie.<sup>12</sup>"

<sup>10</sup> Qui avait protégé Brissot, alors compromis dans un complot organisé au Palais-Royal en l'envoyant aux Etats-Unis

<sup>11</sup> Le texte de ce discours, reconstitué à partir de diverses archives est enfin et depuis très peu, disponible au lecteur, grâce au travail Marcel Dorigny pour la Société Française d'Étude du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>12</sup> Cité dans *Histoire de la Franche-Comté de 1789 à nos jours*, Association des professeurs d'histoire et de géographie régionale de Besançon, collection Archives et documents du CRDP (Centre Régional de la Documentation Pédagogique) de Besançon, 1988, p. 94

La coalition des planteurs et des grands négociants des ports de Bordeaux, Nantes et le Havre combat les entreprises de cette société, qui ne peut jamais faire triompher son point de vue à la Constituante. Pour se figurer les oppositions les plus déterminées des colons, il suffit de penser aux indignations qui secouent le Club de l'Hôtel Massiac. Assez virulent à défendre le privilège des colons, ce Club, composé de planteurs et de nobles, de même le comité colonial de la rue de Provence, présidé par le marquis Gouy d'Arcis n'accepte que des réformes très modérées.

Sans doute, il se trouve au sein des révolutionnaires de véritables passionnés par la cause abolitionniste, mais ils ne sont ni ne seront légion. Enrichies et encouragées par les peurs d'une récession de la production de matières premières que produisent les colonies, par la crainte d'une chute du commerce, par la raison supérieure de la concurrence internationale, les prétentions des armateurs et des planteurs passent bien, et elles sont le plus souvent tenues pour légitimes. Le capitalisme marchand doit maintenant régner. Ainsi, Mosneron de l'Aunay, armateur nantais député à l'Assemblée législative, peut tenir un discours à la société des Jacobins, 26 février 1790 dont voici un extrait "Il convient, Messieurs, de ne pas perdre un moment pour rassurer les planteurs et pour les ramener aux sentiments d'amour et d'attachement qu'ils doivent à la mère patrie. Il faut ôter tout prétexte aux ennemis étrangers et intérieurs ; il faut donc que l'Assemblée décrète que la traite des Noirs sera continuée comme par le passé. Ici, j'aperçois la Déclaration des Droits de l'homme qui repousse ce décret ; (...) mais j'aurai le courage de vous dire que c'est l'écueil placé dans toutes nos relations extérieures et maritimes. (...) Il faut donc décréter que l'Assemblée nationale n'entend faire aucune application de ses décrets aux colonies, et que leur commerce ainsi que toutes les branches qui en dépendent seront exploités comme par le passé."

L'Assemblée nationale crée dès le mois de mars 1790 des assemblées coloniales, tout en décidant de maintenir l'esclavage en octroyant une forme d'autonomie interne elle combla les vœux de l'oligarchie locale qui voulait le plus possible se réserver le droit et le pouvoir de légiférer sur l'état des personnes afin de contrôler le plus sévèrement possible l'accès des "Hommes de couleur libres" à la citoyenneté et de refuser la liberté aux esclaves. Le décret du 8 mars de cette année, proposé par un comité dont Barnave est le rapporteur, statue sur la possibilité laissée aux colonies de proposer elles-mêmes les aménagements constitutionnels qui conviendraient le mieux aux réalités des intérêts locaux, avec un souci d'harmoniser ces dispositions particulières avec les lois de la métropole. Quiconque s'emploierait à susciter des troubles et des révoltes serait criminel envers la nation. Le groupe des hommes libres de couleur était assez prompt à réclamer leur droit de citoyen. Or ces libres de couleurs étaient eux-mêmes le plus souvent des propriétaires d'esclave. De sorte que les mouvements abolitionnistes risquaient de mécontenter fortement cette

catégorie de futurs citoyens, il devenait très difficile de prévenir les risques d'insurrection de ces hommes de couleur libres et de militer contre la traite et contre l'esclavage. Impuissante à résoudre ce genre de contradictions, L'Assemblée nationale réussit, de fait, à rassembler les meilleures conditions pour que se développe, rapidement, une situation quasi-insurrectionnelle dans les colonies. Un trimestre plus tard, la Martinique s'enflamme à nouveau, les mulâtres qui désirent la citoyenneté promise s'insurgent. Le 4 novembre, l'Ile de France (aujourd'hui l'île Maurice) s'embrace à son tour

Le 29 novembre, un décret de l'Assemblée nationale suspend l'Assemblée de la Martinique et décide l'envoi de commissions aux îles du Vent (Petites Antilles). C'est ensuite au tour de Saint-Domingue de connaître des troubles. Barnave, élu en octobre 1790 à la présidence de l'Assemblée fait un *Rapport sur les affaires de Saint-Domingue* au nom du comité des colonies les 11 et 12 octobre 1790<sup>13</sup>. Il sera vite attaqué sur sa gauche par l'abbé Grégoire, Brissot, Marat qui lui reprochent de prendre la défense des colons de Saint-Domingue contre les noirs. Dès l'année 1791, les esclaves se soulèvent et Saint-Domingue fut, à compter de ce moment, perdue pour la métropole. Au mois de mai 1791, du 7 au 15, on débat à l'Assemblée du statut et de la situation des colonies. La situation des hommes de couleur libres et des esclaves est examinée. Robespierre s'y montre radical. «*l'intérêt suprême de la nation et des colonies est que vous demeuriez libres, et que vous ne renversiez pas de vos propres mains les bases de la liberté. Périront les colonies ! (il s'élève de violents murmures) s'il doit vous en coûter votre bonheur, votre gloire, votre liberté ! Je le répète : périssent les colonies si les colons veulent par leurs menaces, nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts ! Je demande que l'Assemblée déclare que les hommes libres de couleur ont le droit de jouir des droits de citoyens actifs.*» s'exclame-t-il le 13. Le résultat le plus net des débats est le maintien de l'esclavage. Des mois passent. Le 27 septembre, un décret de l'Assemblée nationale déclare «*libre*» tout homme vivant en France, quelle que soit sa couleur, ce qui laisse subsister l'esclavage aux colonies. La citoyenneté française est, enfin, accordée aux juifs.

Les conséquences de l'insurrection de Saint-Domingue<sup>14</sup> pèsent sur le commerce et sur l'économie. Dans Paris et Bordeaux on spéculait sur le sucre et sur le café. Des épiceries sont pillées au début de l'année 1792. La révolte inquiète, un peu tard. La condition des hommes de couleur libres s'en trouve un peu améliorée. Le 4 avril, un décret accorde aux «gens de couleur libres» les mêmes droits électoraux qu'aux citoyens blancs.

<sup>13</sup> Nous ferons présentation des rapports de Barnave et Tarbé dans un prochain numéro des Cahiers

<sup>14</sup> il sera plus judicieux de parler de Révolution dans la révolution

C'est enfin en 1793 qu'est décidée à Haïti la première émancipation des esclaves, non sans que les deux commissaires de la république aient établi l'équation qui fait d'un esclave libéré un soldat républicain de plus<sup>15</sup>.

Sans nier la portée symbolique essentielle, il faut souligner en conclusion la grande part d'opportunisme qui put se satisfaire dans cette décision d'abolition. C'est bien au moment où l'autonomisme colon est prêt à s'allier avec l'ennemi que l'extension de la citoyenneté française aux habitants des colonies est reconnue comme nécessaire. En revanche, l'impasse que certains parmi les plus prolixes théoriciens de la citoyenneté ont pu faire par rapport à la situation humaine politique, concrète, des esclaves peut se remarquer, dans de nombreux écrits et discours. L'esclavage comme institution antique, barbare est tout à fait condamnée quand elle est pratiquée dans les temps anciens, chez les grecs et chez les romains, ou pourquoi pas les Assyriens. "Le peuple romain s'étudiait à perpétuer l'esclavage, le peuple français va s'occuper des moyens de perpétuer la liberté universelle" écrit A. Cloots dans ses *Bases constitutionnelles de la République du genre humain*. En revanche, les esclaves insurgés qui combattent dans les colonies françaises les armes à la main pour leur liberté, pour la liberté proclamée, ne sont pas mentionnés par Cloots, ni par bien d'autres.

Avec la Guadeloupe reprise le 29 septembre 1794 par Victor Hugues, puis Sainte-lucie, La Dominique, Saint-Domingue et la Guyane française peuvent bénéficier de cette mesure.

Quelque révision éblouie que l'on puisse tenter de cette longue période qui sépara la Déclaration des Droits de l'Homme de ce Décret d'abolition, on ne peut s'empêcher de conclure que le grand acteur de cette histoire fut bien l'esclave en lutte pour sa liberté alors que très peu d'hommes politiques osaient envisager une contemporanéité entre abolition de la traite et abolition de l'esclavage. Il fallait aussi canaliser la lutte des esclaves pour protéger les possessions coloniales et les oligarchies et les groupements d'intérêt économique qui y régnaient en maître. <sup>16</sup>.

<sup>15</sup> se dévouer, une fois libre, à sa patrie jusqu'à la mort n'était-ce pas le monde des devoirs selon Chaumette "l'esclave n'a ni bras ni pensée ; c'est une machine mise en mouvement malgré elle : l'esclave, devenu libre, retrouve des bras, une raison, un cœur reconnaissant ; toutes ses facultés se doublent, et ils les consacrent à sa patrie..."

<sup>16</sup> cf cet autre aspect du Discours de Chaumette "Mais que vois-je ? ... Hommes noirs !... flèche homicide entre vos mains ! ... Bientôt elle va, signal de la guerre, parcourir toutes les habitations de la contrée ; le sang va couler encore ... Arrêtez, gardez cette flèche pour le Gesler <sup>16</sup> anglais ou espagnol

### Références bibliographiques

Association des professeurs d'histoire et de géographie régionale de Besançon, (1988) *Histoire de la Franche-Comté de 1789 à nos jours*, collection Archives et documents du CRDP (Centre Régional de la Documentation Pédagogique) de Besançon

Pierre Gaspard dit Anaxagore Chaumette (1794) *Discours prononcé au nom de la Commune de Paris, le décadi 30 Pluviose, l'an II de la République française, une et indivisible, à la fête célébrée à Paris, en réjouissance de l'abolition de l'Esclavage*. Imprimé par ordre de la Convention Nationale, Paris, Imprimerie Nationale

Jean-Pierre Faye (1993) "Le grand mot de terreur... L'aléa histoire" Cliniques Méditerranéennes, 1993, 39/40 "1793-1993. Terreur, violence, pouvoirs de la parole du trauma au conflit", Toulouse, Érès 21-26

Edouard Glissant (1981) *Le discours antillais*, Paris, Seuil, 1981

Abbé Grégoire (1826) *De la noblesse de la peau*, Grenoble, éditions Joseph Million, collection "Atopia", 1996

Bernard Gainot (1990) *Dictionnaire des membres du comité de Salut public* (préface de M. Vovelle), Paris, Tallandier

Daniel Guérin (1973) *Bourgeois et bras-nus 1793-1795*, Paris, Gallimard, collection "Idées"

Mirabeau (1790) *Les bières flottantes des négriers. Un discours non prononcé sur l'abolition de la traite des noirs*. Texte présenté et annoté par Marcel Dorigny. Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999

David Rigoulet-Roze (1998) "À propos d'une commémoration. L'abolition de l'esclavage en 1848". *L'Homme*, 145/1998 "De l'esclavage" 127-136

Patrick Kessel (1969) *Les gauchistes de 89*, Paris, Union Générale d'Éditions, collection "10/18"

Jean Tulard, Jean-François Bayard, Alfred Fierro (1987) *Histoire et dictionnaire de la Révolution française (1789-1799)*, Paris, Robert Laffont, collection "Bouquins"

qui tenterait de vous asservir. Arrêtez, il n'y a plus dans le pays que vous habitez, ni maîtres durs à punir, ni esclaves à délivrer ; vous êtes tous égaux.

---

CONVENTION NATIONALE

**DISCOURS**

PRONONCÉ

PAR LE CITOYEN CHAUMETTE,

AU NOM  
DE LA COMMUNE DE PARIS,

*Le décadi 30 Pluviose, l'an II de la République française, une et indivisible, à la fête célébrée à Paris, en réjouissance de l'abolition de l'Esclavage.*

**Imprimé par ordre de la Convention Nationale**

---

*Saepe in  
magistratum scelera redierant sua  
Sénèque, in Thyeste*

---

Du moment où les hommes commencèrent à s'écarter des lois de la nature ; du moment où ils cessèrent de voir dans leurs vieux pères autant de lois vivantes auxquelles ils devaient religieusement obéir ; de ce moment, dis-je, on vit commencer la fatale époque de la dégradation et de l'avilissement de l'espèce humaine. L'intérêt, l'orgueil, l'avarice et la dureté ouvrirent bientôt la porte à tous les fléaux, qui, dans la suite firent regarder le premier bien pour l'homme, la *sociabilité*, comme le plus grand de tous les maux. Les mœurs primitives une fois altérées, la division entra dans les familles ; l'audace et l'injustice remplaçant les décisions patriarcales, la force prenant la place de la raison, l'avidité, la soif exclusive des jouissances ayant donné

naissance au *mien* et au *tien*, il fallut des lois pour régler les différends ; il en fallut même de terribles. Alors on eut besoin de bras pour les faire exécuter. On ne pouvait qu'avoir recours aux plus forts, mais les plus forts se réunirent, et au lieu de d'employer leur puissance à protéger la faiblesse, ils en usèrent pour la soumettre, non aux conventions de la société, mais à leurs décisions arbitraires. Ainsi de l'autorité légitime naquit l'empire absolu : tant les hommes, toutes les fois que leurs passions font taire leur raison, sont aptes et prompts à gâter les meilleures institutions <sup>17</sup> !

L'arbitraire ayant pris naissance, la force dut nécessairement devenir la loi suprême ; le crime et tous les débordements qui marchèrent à sa suite, durent étouffer jusqu'à l'idée des vertus primitives ; la faiblesse dut aussi devenir un tort impardonnable aux yeux des plus forts, et un motif pour être tourmenté par eux ; mais le faible, de son côté, se voyant à tout moment dépouillé du fruit de ses sueurs par ses nouveaux maîtres, cessa de travailler, parce qu'il cessait de jouir. Le courage lui manqua ; son âme abattue n'eut bientôt de sensations que pour la douleur : il fut asservi ... Oh ! qu'il dut être cruel, le barbare qui, le premier, chargea son frère de fers ! Comment put-il être témoin insensible de la première agonie d'une âme libre ! ... Comment ses entrailles ne frémissaient-elles pas à l'aspect de la douleur qu'il faisait éprouver à son semblable ! ... Son semblable ! chez qui il voulait tuer l'homme : ô nature ! tu as interverti l'ordre de tes immortels décrets, lorsque tu fis le premier tyran. Tu lui mis sans doute un caillou dans la poitrine à la place d'un cœur... ! Mais que dis-je ? Ah ! pardonne. Non, non, tu ne fis jamais de tyrans ; tu fis, au contraire, l'homme bon et sensible ; l'homme seul s'est fait

---

<sup>17</sup> *Utque antehac flagitiis, tunc legibus laboratur*, Tacit, Ann. lib.

méchamment, et il n'est devenu tout-à-fait méchant que lorsqu'il a cessé de t'entendre, de t'obéir.

Telle est, si je ne me trompe, citoyens, telle est l'origine de l'esclavage ; telle est la source cachée dans l'abîme des siècles de ce torrent dévastateur, qui, roulant d'un pôle à l'autre, engloutissait les générations, et menaçait la terre désolée d'un cours incalculable. Mais qui peut sonder les profondeurs de la vérité éternelle ? La méchanceté, la tyrannie, peuvent bien s'opposer à ses progrès pendant quelques instants (et les siècles sont des instants dans l'éternité), mais aux éclairs faibles et rares qu'elle lance à travers la nuit des législations absurdes et tyranniques, on peut reconnaître son existence ; et le juste, l'ami de la vertu, peut prophétiser ses merveilles aux mortels ensevelis dans l'espèce de brume des erreurs qui succèdent aux erreurs.

Apaisez-vous, mânes irritées de cent mille générations détruites par l'esclavage ; apaisez-vous, le jour de la justice a lui sur un coin du globe ; l'oracle de la vérité s'est fait entendre du sein d'une assemblée de sages, et L'ESCLAVAGE EST ANÉANTI. Le réveil d'un grand peuple doit produire de grands résultats. De même que la foudre purifie l'air des miasmes impurs qui l'infectent, écrase les pyramides orgueilleuses qui attestent les erreurs et les craintes de l'antiquité la plus reculée, dissipe les nuages épais qui dérobent aux mortels l'éclat de l'astre du jour, et occasionne, dans l'ordre naturel, un ébranlement prolongé, salutaire à tout ce qui respire ; de même le réveil d'un grand peuple doit, créant les mêmes effets dans l'ordre social, raviver tout ce qui le compose, et ressusciter, pour ainsi dire, ses éléments, pour les mettre, par ses efforts, dans un équilibre parfait. Ce mouvement se fait sentir, races passées ! ...

Les héritiers de vos malheurs en sont étonnés ; mais ils vont jouir, et les larmes d'attendrissement que répandront les libérateurs et les délivrés,



seront pour eux la douce rosée qui accompagne l'aurore d'une nouvelle vie.

Nations depuis longtemps effacées de dessus le globe, vous princes, tyrans, rois, archontes, sénateurs, juges, magistrats, grands ! vous que la nature a peut-être ramassés et confondus ensemble dans ce tourbillon de poussière que le vent emporte... dites, qui vous a pu conférer le droit atroce de détruire l'homme dans l'homme, d'opposer la nature à la nature...! d'établir enfin l'esclavage ? Ah ! votre réponse est écrite sur ces ruines éparses, l'asile du reptile venimeux et de l'oiseau nocturne : votre réponse est dans votre propre destruction et dans sa cause ! *La soif des jouissances exclusives, l'amour de la tyrannie, et le luxe qui pourrait le cœur.*

Et vous dont le génie est immortel, vous échappez à la destruction des hommes de vos jours, législateurs, poètes, historiens, dont les feuilles savantes surnageront peut-être au-delà des temps, pourquoi ne nous dites-vous rien sur l'origine, sur le droit affreux de l'esclavage ? Plus près de la vérité que vos contemporains, pourquoi ne leur avez-vous pas découverte ? pourquoi ne l'avez-vous pas fait tonner pour épouvanter vos maîtres ? Et toi, sublime esclave d'*Épaphrodite*, ô *Épictète* <sup>18</sup> ! tu

---

<sup>18</sup> *Épictète* naquit à *Hiéropolis*, ville de Phrygie. On ne connaît pas bien son véritable nom. Celui qu'il porte, *Épictète*, signifie *esclave, serviteur*. Il était esclave d'*Épaphrodite*, l'un des favoris ou des gardes de *Néron*. *Épictète* était un stoïcien parfait. On a de lui un des meilleurs livres de morale qui existent, connu sous le titre de *Manuel d'Épictète*. Il réduisait toute sa philosophie à ces deux mots : *Souffre, abstiens-toi*. Son maître, *Épaphrodite*, jouant un jour avec lui à la manière des maîtres, c'est à dire avec brutalité, *Épictète* lui dit plusieurs fois: *Finissez, vous me casserez la jambe*. Mais *Épaphrodite* ayant continué, il la lui cassa (encore était-il boiteux de cette jambe dès sa jeunesse). *Je vous l'avais bien dit que vous me casseriez la jambe, dit froidement Épictète, la voilà cassée.*

n'as rien dit non plus, tu t'es contenté de présenter à tes compagnons d'infortune la consolation d'une morale pure, il est vrai ; mais qu'est-ce qu'un remède qui ne détruit pas la cause du mal ? Eh ! quoi, pourra dire le disputeur insensé, cet embarras de tous les écrivains tant anciens que modernes ne pourrait-il pas prouver ? ...! Blasphème ! non, citoyens, non : cet embarras prouve tout au plus que les hommes de génie eux-mêmes attachés à la chaîne universelle, étaient du côté des victimes de l'oppression ; heureux, s'ils n'étaient pas du côté des oppresseurs !

Quelle que soit l'antiquité d'un crime, cette antiquité ne peut jamais prouver autre chose, sinon l'asservissement de ceux qui gouvernent, soit à leurs passions, soit à leurs tyrans. Eh ! quelles autorités, pour les opposer aux droits sacrés de la nature !!! Oui, tant que le jour sera le jour ; tant qu'un cercle sera un cercle, ces deux mots, homme, esclave, ne présenteront jamais à l'esprit que l'histoire de la violation de tous les principes, la série de tous les crimes qui peuvent entrer dans le cœur humain ; enfin, deux idées incompatibles, et par conséquent destructrices l'une de l'autre <sup>19</sup>.

Si j'avais besoin de prouver ici que l'esclavage est aussi opposé au droit civil, qu'il l'est au droit

Une de ses maximes favorites était celle-ci : *Avant de te présenter au tribunal des juges, présente toi à celui de la justice.* Ce philosophe nous a laissé toute son histoire dans ce peu de mots : << Je suis Épictète, esclave, estropié, un autre Irus en pauvreté et en misère, et cependant aimé des dieux>>. Il mourut sous l'empire de *Marc-Aurèle*. La lampe dont il s'était servi dans ses travaux nocturne, fut vendue trois mille drachmes.

<sup>19</sup><<De quelque sens qu'on envisage les choses, le droit d'esclavage est nul, non seulement parce qu'il est illégitime, mais parce qu'il est absurde et ne signifie rien" J. J. Rousseau, *Contrat Social*, livre I, chapitre 4.

naturel, il serait bien facile de démontrer que l'état civil d'un homme n'est tel que par la loi, et qu'un esclave n'étant point dans la société, ne peut être atteint par aucun institut. Mais tout est prouvé pour un peuple qui met à la tête de toutes ses décisions, comme à la tête de sa législation, la déclaration des droits de l'homme.

Eh ! que servirait d'ailleurs cet étalage de preuves ? serait-ce pour convaincre le tigre qui dévore les peuples africains et asiatique ? Serait-ce pour convaincre le marchand d'hommes dont l'âme racornie n'est plus sensible qu'à l'intérêt pécuniaire ? Mais, grâce à la révolution, nous sommes à-peu-près délivrés de cette espèce dégoûtante d'animaux carnassiers qui se nourrit de sang, de larmes et d'or ; et s'il en existait encore, à coup sûr ils ne peuvent qu'être fiers du titre de Républicains. Eh bien ! je pourrais les faire rougir, s'ils en sont encore susceptibles, en leur montrant l'âme d'un roi plus sensible que la leur ! l'âme d'un *Louis XIII*, répugnant à commettre le crime de l'établissement de l'esclavage dans les colonies ! car il fallut que les prêtres (eh! quels maux n'ont ils pas provoqués ?) lui persuadassent que l'esclavage des Nègres était le moyen le plus sûr de les faire chrétiens, c'est à dire sauver leur âme en détruisant son essence, la liberté, et leur procurer le paradis, en leur faisant essuyer ici-bas toutes les tortures de l'enfer <sup>20</sup>.

Que si j'avais à convaincre des politiques, je pourrais non seulement à l'aide de *Rousseau* et de

---

<sup>20</sup> Voyez le P. Lebat, nouveau Voyage aux îles de l'Amérique.

*Montesquieu* <sup>21</sup>, prouver que tout ce qui est mal en soi, ne peut être bon en aucune circonstance de la législation, et que si l'esclavage est un mal, par cela seul il doit être proscrit par tout bon gouvernement <sup>22</sup>; que pour conserver des esclaves dans un pays peuplé de citoyens, il faut des lois de sang, et qu'un législateur prudent doit prévenir le malheur de devenir un législateur terrible.

Sans parler ici du danger et de la folie de l'esclavage dans les états démocratiques ; je pourrais citer l'histoire de tous les peuples qui ont eu des esclaves, et peindre les tourments du gouvernement, tantôt pour les maintenir sous un joug souvent secoué, et diminuer (ô forfait!) leur trop grande population ; tantôt pour restreindre la cruauté des maîtres : je citerais les lois succédant aux lois, les règlements aux règlements ; aujourd'hui des décrets humains, et demain le *Sénatus-consulte* syllanien <sup>23</sup>. L'inquiétude

---

<sup>21</sup> << Il me semble que quelques pénibles que soient les travaux qu'exige la société, on peut tout faire avec des hommes libres>>. *Montesquieu, livre 15, tome 1.*

<sup>22</sup> << Il (l'esclavage) n'est pas bon par sa nature ; il n'est utile ni au maître, ni à l'esclave : à celui-là, parce qu'il contracte avec ses esclaves toutes sortes de mauvaises habitudes ; qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales ; qu'il devient fier, prompt, dur, colère, voluptueux, cruel... Dans les démocraties, où tout le monde est égal, des esclaves sont contre l'esprit de la constitution ; ils ne servent qu'à donner aux citoyens une puissance et un luxe qu'ils ne doivent point avoir >>. (Indélabes). *Montesquieu. Tome I, livre 15, chapitre 4.*

<sup>23</sup> Ce *Senatus-Consulte* porte que lorsqu'un maître serait tué, tous les esclaves qui se trouveraient sous le toit, et logés dans un lieu assez près de la maison pour qu'on pût entendre la voix d'un homme, seraient massacrés ; que ceux qui, dans ce cas, réfugierient un esclave pour le sauver subiraient la peine des meurtriers ; que lorsqu'un maître serait

générale de ces états, dans les soubresauts d'une législation fiévreuse, les mouvements toujours renaissants, les *guerres serviles* comparées par Florus <sup>24</sup> aux *guerres puniques* ; enfin le germe de la destruction des nations dans le foyer de corruption qu'entraîne la tolérance même de l'esclavage. Je pourrais faire sentir l'incohérence choquante des lois sur l'esclavage (si l'on peut appeler lois ce qui consacre un crime contre nature), opposer la législation de Sparte <sup>25</sup> à celle d'Athènes <sup>26</sup>, la législation de Carthage à celle de Rome, les lois Mosaiques <sup>27</sup> à celles de la Tartarie et du Japon ; analyser leurs divagations, leurs oppositions sur un même sujet, et en tirer l'induction que toutes les fois que l'on s'écarte des principes de la vérité, on s'embarque sur un océan de ténèbres, et que tous les efforts que l'on fait pour s'y guider ou s'y maintenir, ne servent qu'à provoquer inévitablement la perte la plus prochaine... Mais les temps sont passés où les nations, composées de brigands et d'esclaves, d'animaux féroces et d'animaux imbéciles,

tué dans un voyage, on punirait de mort les esclaves qui auraient fui d'auprès de lui, et ceux qui y seraient restés.

<sup>24</sup> *Florus*, livre 3.

<sup>25</sup> À Lacédémone, les esclaves ne pouvaient se plaindre des insultes et des mauvais traitements qu'ils éprouvaient tous les jours ; ils étaient non seulement esclaves d'un homme, mais de toute la cité.

<sup>26</sup> À Athènes, les lois sur l'esclavage étaient beaucoup plus douces. On punissait sévèrement quiconque frappait l'esclave d'un autre.

<sup>27</sup> <<Si quelqu'un, dit Moïse, frappe son esclave et qu'il meure, il sera puni (Il ne dit pas comment). Mais si l'esclave survit un jour ou deux, le maître ne sera pas puni, parce que c'est son argent ...>> C'est son argent !!!

n'offraient à l'œil épouvanté que l'horrible spectacle de la dégradation de l'espèce humaine endormie dans le crime, se réveillant quelquefois dans la crime, et finissant par se perdre dans le crime.

Je parle ici à des citoyens tous convaincus de cette vérité, que l'esclavage est le plus grand des maux, et son abolition le plus grand des biens, tant pour les états que pour les particuliers : pour les états, en les préservant de ces agitations violentes qui hâtent leur chute : pour les particuliers, en les préservant de la contagion de tous les vices qui naissent de l'esclavage qui éteint les hommes !.. L'esclavage qui éteint les hommes !... Idée accablante et trop vraie ! que n'as-tu frappée l'âme de ces législateurs que l'histoire nous cite avec tant d'orgueil ! que n'ont-ils proscrits jusqu'au mot d'esclave ! Hélas ! si vous n'aviez été peuplées que de citoyens égaux et libres, peut-être vous existeriez encore, magnifique *Palmyre* <sup>28</sup> ; et vous *Thèbes*, <sup>29</sup> la première des cités ! vous existeriez peut-être encore, antiques *Persans*, dont la population

---

<sup>28</sup> Une des plus grandes, des plus riches et des plus belles villes de l'antiquité, dont il ne reste plus, près les rives de l'Oronte en Syrie, dans la contrée appelée le Désert, qu'un amas immense de ruines qui présentent, par la beauté des corniches et des colonnes renversées, une idée de la grandeur et de la science de ses habitants

<sup>29</sup> Thèbes . Hécatompylos. Les régnets de collège traduisent ce mot par *cent portes* ; mais les républicains plus instruits disent *cent palais*. Cette ville était la capitale de la Béotie. Elle fut ruinée par le brigand *Alexandre*. Les poètes nous dit qu'elle fut ceinte de murailles par *Araphion*. Elle eut deux célèbres capitaines, *Épaminondas* et *Pélopidas*. C'était la patrie du poète Pindare. La fable y fait naître les deux Bacchus et Hercule. Il y avait plusieurs villes de ce nom, toutes célèbres et toutes détruites, ou réduites à de malheureux villages.

immense s'étendit de l'Indus <sup>30</sup> à la Méditerranée 8 mais, instruments de la tyrannie, et tyrans vous-mêmes, vous aviez dans vos usages et vos lois le principe de votre anéantissement. Les homes, chez vous, étaient divisés en deux parts, celle qui commande et que l'on haït, et celle qui obéit et ne pardonne jamais <sup>31</sup>.

Attaqués par de véloces et de nombreux voisins, vous avez armé vos esclaves ; ET vous n'avez opposé que des remparts de cadavres à l'intrépidité des vainqueurs ; ET bientôt moissonnés vous-mêmes par la flèche rapide qui ne choisit pas sa victime, entassés sur vos esclaves étendus, vous avez abreuvé de votre sang cette même terre qu'ils arrosaient hier de leurs sueurs et de leurs larmes, pour al forcer à vous prodiguer ses trésors ; ET vos cités bouleversées ne sont plus qu'un amas de décombres qui n'ont d'autres ciments pour les lier entre elles, que la ronce que déchire le pied du voyageur ; ET vos ports comblés, vos temples renversés, vos palais détruits, l'éloquent silence des tombeaux succédant au murmure de la vie sociale, attestent aux générations qui vous survivent les outrages que vous fîtes à la nature, en consacrant chez vous l'esclavage, et la vengeance terrible qu'elle sut en tirer, en combinant contre vous, dans ses calculs infinis, tous ses grands moyens de destruction.

Où sont-ils les remparts sacrés de *Lacédémone* <sup>32</sup>,

---

<sup>30</sup> Le plus grand de tous les fleuves de l'Asie, et qui a donné son nom à l'Inde qu'il arrose. L'histoire rapporte qu'Alexandre mit cinq mois dans sa navigation sur ce fleuve, qu'il fit au moins six cent stades par jour. Il prend sa source au mont *Péropannissans*, près le *Caucase*.

<sup>31</sup> *Motus et terror est, infirma vincula caritatis, quedi removeris, qui timere desierent, odisse incipiens.*

<sup>32</sup> Ou *Sparte*, ville ancienne du Péloponèse, sur les bords de l'*Eurotas*. *Lycurge* fut son législateur. L'amour de la patrie, les vertus

les portiques d'*Athènes*<sup>33</sup>, les flottes de *Tyr*, les immenses travaux de *Sydon*<sup>34</sup>, les temples de *Persépolis*<sup>35</sup> ? où sont-ils ces immenses troupeaux

---

républicaines, le respect pour les dieux et les vieillards étaient la base des mœurs de ses habitants. C'est de Lacédémone que sont sortis les plus grands capitaines : et cette ville n'est plus !

<sup>33</sup> C'était la capitale de l'Attique. Elle eut pour législateur *Solon*. Une grande douceur dans les mœurs, un goût exquis et un grand respect pour les beaux arts, formaient le caractère principal de ses habitants. Poètes, orateurs, historiens, guerriers, elle avait tout, et rien de médiocre dans ce qu'elle avait. On voyait dans Athènes les plus beaux édifices du monde. Elle fut dans l'antiquité la pépinière, le rendez-vous et l'école des grands hommes dans tous les genres. Elle n'est plus !

<sup>34</sup> Ville très ancienne de la Phénicie, située autrefois sur les bords de la mer. Cette ville était fameuse par ses immenses ateliers.

<sup>35</sup> C'était jadis le capitale de toute la Perse. Les temples du soleil ou *Mithras*, dont je parle ici, étaient de superbes plaines plantées d'arbres fruitiers de toute espèce, arrosées par des sources d'eau vive, et ornées des plus belles fleurs. *Alexandre* étant ivre (ce qui lui arrivait souvent) fit détruire cette ville, pour venger, disait-il, les Grecs, tandis que lui-même les asservissait.

**Le dieu *Mithra* ou *Mithras***, qui n'est autre chose que l'*Adonis* ou *Adonaï* des Phéniciens, l'*Atys* des Phrygiens, le *Bacchus* des Grecs et l'*Osiris* des Égyptiens, était connu sous l'emblème de l'agneau ou bélier, rédempteur, sauveur, expiateur. C'était, selon *Jean*, l'un des initiés, la lumière qui éclaire tout œil s'ouvrant dans le monde. Le dieu *Mythra* de Persépolis était né, comme le *Christ de Hiérusalem*, le 25 décembre ; et tous les ans à pareille époque, à l'heure de minuit, au moment où la constellation de la Vierge monte sur l'horizon, l'on célébrait l'anniversaire de cette naissance mystérieuse. La constellation de la Vierge était dessinée dans toutes les sphères anciennes sous les traits d'une jeune vierge allaitant son enfant, qu'on appelait *Iesous* (Isis.)

**Voyez *Porphyre . De mysteriis Aegyptium***, Boulanger, de l'Ant. dévoilée; des Mémoires de l'acad.



de Memphis <sup>36</sup> ? Qu'est devenu ce monde de  
 laboureurs, de pasteurs, d'artistes, de matelots, de  
 guerriers ? ô terres désolées et veuves d'habitants,  
 ruines mousseuses, vous n'offrez plus à mon  
 imagination effrayée que la vaste urne cinéraire de  
 cent peuples détruits, sur laquelle la nature a gravé,  
 de ce doigt qui ouvre les entrailles de la terre et  
 remue les éléments, votre épitaphe en trois mots :  
 ESCLAVAGE, CORRUPTION, DESTRUCTION.

Mais sans aller interroger les tombeaux des  
 anciens, sans aller dans la nuit des temps déterrer  
 les funestes effets de l'esclavage ; sans même nous  
 arrêter sur les premiers siècles de la France esclave,  
 sous le système de la féodalité et de la servitude  
 personnelle, fixons un moment nos regards sur des  
 faits beaucoup plus près de nous. Suivons dans sa  
 course impie ce vaisseau négrier qui, semblable au  
*Taureau de Phalaris* <sup>37</sup>, doit consumer tant de  
 victimes humaines. Voyons-le aborder la côte  
 d'Afrique, et vomir sur des rivages jadis heureux,  
 l'art infernal de diviser les hommes, de les tenir  
 continuellement en guerre, afin d'acheter leurs  
 prisonniers pour des liqueurs fortes qui  
 empoisonnent les vainqueurs. Voyons les plus

---

<sup>36</sup> Ville de l'Égypte, célèbre par ses édifices publics, mais encore  
 plus par les immenses et superbes troupeaux d'*Ogdois*, l'un des sept  
 rois

<sup>37</sup> Phalaris, tyran des Agrigentins, inventait tous les jours de  
 nouveaux supplices qu'il faisait essayer sous ses yeux. Enfin, il fit  
 construire, d'après les dessins de *Peryllo*, un taureau d'airain qu'on  
 faisait rougir au feu pour y enfermer des hommes vivants, et flatter  
 l'oreille du tyran par les cris affreux de ces pauvres victimes. *Peryllo*,  
 l'inventeur de la machine infernale y fut jeté le premier (Avis aux  
 inventeurs de torture). Mais Phalaris se rendit si odieux par ses  
 cruautés, que le peuple indigné, le brûla à son tour, tout vif, dans le  
 même taureau où il avait fait périr tant d'hommes (Avis aux tyrans).

belles contrées du monde habitées par un peuple doux par essence, et transformé, par l'esclavage, en un ramas de fauves occupés, grâce aux ressources Européennes, à se déchirer impitoyablement, à se charger de fers et se venger tour à tour, pour se voir ensuite transplanter dans des contrées inconnues, y subir le sort des bêtes de somme, et ne voir la fin de tant de maux que sous la tombe. Suivons l'aride marchand d'hommes dans toutes ses opérations ; voyez-le entasser ses victimes les unes sur les autres dans un espace étroit, infect, étouffé ; meurtrir sous les sinuosités d'une corde goudronnée, le sein encore plein de lait ; voyez la jeune épouse arrachée à son époux, à ses enfants, qui sont déjà morts, privés des soins maternels ; entendez les gémissements de ces infortunés <sup>38</sup>

---

<sup>38</sup> Ceux qui ne savent pas ce que c'est qu'un vaisseau négrier, pourront l'apprendre de *M. Flaconbridge*, dans son Tableau de la Traite des Nègres. Figurez-vous d'abord un espace dans l'entre-pont large de deux ou trois pieds, où les nègres sont entassés, dans lequel ils ne peuvent non seulement se tenir debout, mais pas même assis pour peu qu'ils soient grands. Ils y sont enchaînés deux à deux par les deux pieds et les deux bras, en sorte que l'un est toujours associé aux douleurs et à la maladie de l'autre. Dans cette situation, étouffés par une chaleur brûlante et fétide, ils se heurtent et s'ensanglantent continuellement au plus léger roulis du vaisseau. Là, ils éprouvent très souvent des maladies épidémiques, telles que la dysenterie et le flux du sang ; mais écoutons là-dessus le rapport d'un chirurgien cité par *Falconbridge*. << Un grand vent nous ayant surpris, nous fûmes obligés de fermer nos sabords : alors la fièvre et le flux augmentèrent. J'allais souvent les visiter (les nègres); mais à la fin, l'atmosphère de l'entre-pont devint si fétide qu'elle était insupportable, au delà de trois minutes. Le plancher était si couvert de pourriture et de sang, qu'il n'était pas possible d'imaginer une situation si horrible et si dégoûtante. Un grand nombre des ces esclaves étaient sans connaissance. On les porta dans l'entre-pont où le plus grand nombre mourut >>. Un témoin oculaire écrivait à *Court de Gébelin* : << j'ai vu jusqu'où peut aller la barbarie européenne ; j'ai vu faire provision de poison pour étudier la révolte des noirs sur un vaisseau négrier ; j'ai vu faire usage d'instruments

appelant la mort à toute minute marquée pour eux par un supplice nouveau ; voyez-les ...Mais quittons ce gouffre destructeur, et débarquons avec le reste de ces pauvres esclaves assez malheureux pour avoir échappé à la maladie ou au désespoir qui a moissonné le moitié des leurs.

Si nous débarquons dans quelques-unes des *Antilles*, qu'y verrons-nous ? des Portugais énervés de mollesse, dont l'aspect nous rappellera la sanglante origine de l'esclavage dans ces contrées. Les étaux des bouches où furent mis en pièces les restes des Mexicains, pour servir de pâture aux chiens des vainqueurs, viendront se peindre dans notre pensée et nous faire frémir d'horreur : si nous débarquons à la Guadeloupe ou à Saint-Domingue, nous y verrons une longue suite d'esclaves courbés d'un soleil à l'autre sur un sol brûlant, et sous le fouet d'un piqueur inhumain, invoquer tout bas la mort ou bien la Liberté <sup>39</sup> ; quelques-uns, au retour des ombres, s'entretenant (toujours assez bas) des bords qui les ont vu naître, poussant des soupirs vers le ciel, et appelant en vain un libérateur ...! hélas ! et si par hasard, ils sont entendus, que de douleurs ! ... Mais rassurez-vous, citoyens ; non, je ne vous peindrai pas les tortures

---

inventés pour les faire manger par force, après les avoir martyrisés par la question du *palan* ; mais malgré les extensions de membres et la flagellation la plus cruelle, j'en ai vu périr beaucoup opiniâtre à ne point manger, quoiqu'avec des cornes en entonnoir on leur versait par force des aliments liquides dans le gosier. Heureux sont ceux qui peuvent ainsi s'arracher par la mort à l'esclavage le plus affreux, et à des tyrans si féroces >>.

<sup>39</sup> Il n'est pas rare de voir des mères étouffer leurs enfants par tendresse et par pitié pour eux. Il est moins rare encore de voir des nègres avaler leur langue et s'étouffer ainsi. Cette manière d'avalier sa langue est même un art que tout le monde ne possède pas ; il se transmet en secret, comme l'initiation aux mystères de la délivrance.

qu'ils ont à souffrir ; il faut l'imagination d'un *Louis XI* pour pouvoir s'appesantir sur de pareils détails : hélas ! ils ne sont que trop connus !...! Ils ne pleurent plus, les malheureux nègres ; il y a bien longtemps que la dernière larme a rafraîchi leur paupière desséchée : heureux encore, si dans leurs cœurs nés pour aimer avec énergie, toutes les passions n'ont pas fait place à la haine fortement prononcée. alors leur pensée active et bouillante devient l'atelier de tous les crimes ; aussi prompts à se communiquer leurs desseins qu'habiles à les exécuter, ils vont ravager toute une contrée, pour ensuite périr eux-mêmes sur les débris qu'aura fait naître une rage trop longtemps concentrée.

Voyez-vous ces gros tourbillons de flamme et de fumée ! Eh bien ! c'est le théâtre de la plus affreuse de toutes les guerres. Dix mille esclaves, vingt mille maîtres, sont armés ; l'incendie et la dévastation indiquent les traces horribles des combattants ; la terre est jonchée de cadavres : rien en rétrécit la fureur de part ni d'autre ; c'est la guerre de la vengeance, elle est terrible !...! Eh Dieu ! pourquoi donc tant de crimes, tant de malheurs, tant de tourments, tant de fléaux, tant de carnage, tant de sang ? pourrions-nous le croire, si l'expérience ne le prouvait tous les jours ; c'est pour satisfaire à l'insatiable cupidité de quelques familles européennes qui dépeuplent , ravagent les deux tiers du monde connu, afin de fournir aux autres portions, qu'ils soumettent encore à leur comptoir, quelques superfluités.

Parlez à ces êtres là , des lois sacrées de la nature, des principes de la civilisation, des droits imprescriptibles de l'homme : ils vous répondront froidement : *c'est mon commerce* ...! Et malheureux ! *Mandrin* et *Louis XIV*, *Charles IX* et *Desrues* avaient aussi leur commerce. Réponds, si tu as une conscience, était-il légitime ?

Parlez-leur, avec l'accent de la pitié, des maux qu'occasionne l'esclavage à ceux qui le tolèrent et à

ceux qui en sont les victimes ; peignez-leur tous les dégâts dont il est la cause ; et ils vous répondront en accolant quelques chiffres : « Trois cent mille esclaves, à mille livres, l'un portant l'autre, font trois cent millions que l'on perdra,...et<sup>∞</sup> » Arrête, n'achève pas d'outrager la nature en ma présence ; ..je ne veux pas te répondre ; mais je dirai à ma patrie : Ces trois cent mille esclaves, *qui n'ont jamais pu être achetés ni vendus* formeront une armée de trois cent mille hommes invincibles, puisqu'ils se battront pour leur liberté et pour celle d'un pays qui sera *leur*.

Les Colonies françaises, ravagées par les différents partis qui se les sont disputés, trouveront tout à coup trois cent mille cultivateurs intéressés à leur prospérité. L'esclave n'a ni bras ni pensée ; c'est une machine mise en mouvement malgré elle : l'esclave, devenu libre, retrouve des bras, une raison, un cœur reconnaissant ; toutes ses facultés se doublent, et ils les consacre à patrie...! Pardon, citoyens, si je me suis trop appesanti sur les maux dont l'esclavage a été la source. J'ai cru que, pour mieux sentir toute la grandeur du bienfait de sa destruction totale, il était bon de nous entretenir de toutes ses horreurs. Nous l'avons vu, comme un vaste cancer, couvrant le globe entier de ses ramifications venimeuses, empoisonnant tantôt l'un, tantôt l'autre hémisphère, quittant une contrée totalement ravagée, pour porter la désolation dans une autre, puis revenir à la première après sa repopulation ; nous l'avons vu étendant sur le monde antique, les crêpes de la mort : mais aujourd'hui le tocsin de la justice éternelle a sonné, les paroles sacramentelles ont été prononcées par l'organe d'un Peuple puissant et bon : *L'ESCLAVAGE EST ABOLI*.

Est-ce ta voix, ô nature ! est-ce ta voix qui vient de se faire entendre ; si les voûtes du temple des lois n'ont fait que lui servir d'écho ? Ministres de la

morale des nations, heureux législateurs, vous l'avez prononcé ce décret immortel : il est déjà votre récompense. Entendez-vous ce concert d'actions de grâces, ces cris d'allégresse et de bénédiction, partis du milieu de ce esclaves dont vous venez de briser la chaîne. Les voyez-vous ces hommes, la joie peinte sur al figure, bondir comme le jeune Faon en criant *Liberté* ! et courir raconter leur bonheur à toute la nature ? Ils le disent aux arbres, aux rivières, aux montagnes . Eh oui ! semblable à l'éclair électrifié qui parcourt en un clin d'œil l'espace incalculé, l'oracle que vous venez de prononcer sur les rives de la Seine, va bientôt retentir de la *cime des Cordillères* <sup>40</sup>,...! dans les antres glacées de la *Sibérie* <sup>41</sup>! ... Mais que vois-je ? ...! hommes noirs !...! la flèche homicide entre vos mains ! ...Bientôt elle va, signal de la guerre, parcourir toutes les habitations de la contrée ; le sang va couler encore ...Arrêtez, gardez cette flèche pour le Gesler <sup>42</sup> anglais ou espagnol qui tenterait de vous asservir. Arrêtez, il n'y a plus dans le pays que vous habitez, ni maîtres durs à

---

<sup>40</sup> Ce sont les plus hautes montagnes du monde, selon les voyageurs ; elles sont situées dans le Pérou

<sup>41</sup> Tout le monde sait que le gouvernement russe fait périr par année plus de dix milliers d'esclaves dans les mines de la Sibérie, où on les emploie à extraire les métaux et les pierres précieuses, telles que *l'aigue et le crystal de riche*.

<sup>42</sup> Gesler, , gouverneur en Suisse pour l'Autriche, ayant dans un accès de despotisme, obligé Guillaume Tell à abattre avec sa flèche une pomme placée sur le tête de son fils, celui-ci l'abattit. Mais une flèche cachée sous les vêtements de ce malheureux père, trahit ses intentions. A quoi bon cette autre flèche demanda Gesler ? Je la réservais pour toi répondit Guillaume Tell, si j'avais eu le malheur de tuer mon fils. Ce Gesler fut le premier scélérat qui cimentait, par sa mort, la liberté des Suisses, dont Guillaume Tell et ses braves compagnons furent les fondateurs

punir, ni esclaves à délivrer ; vous êtes tous égaux. Oui, tous égaux !...Voyez-vous les fruits noirs du Troène (Kenna) <sup>43</sup>, mêlés aux bouquets blancs de l'oranger ? Le soleil éclaire, vivifie l'un et l'autre sans distinction, et ce mélange forme un spectacle enchanteur : eh bien ! voilà désormais votre destinée. Allez maintenant, allez sur les tombeaux de vos pères immolés à l'avidité des nôtres ; formez des chœurs, oubliez avec les romances plaintives de vos Guyriots <sup>44</sup>, toutes vos peines, tous nos torts et les vôtres ; ne songez plus qu'à votre bonheur. Entonnez des chants de liberté ; que votre cri de ralliement soit désormais *France* et *Convention nationale*. Ah ! surtout recueillez précieusement les cendres de votre fidèle ami, du courageux *Ogé*. Le premier il osa vous parler de liberté ; fort de toute la force que donnent la vertu et la conscience d'un homme libre, le premier il osa braver la tyrannie. Vainqueur sans cruauté, il fut vaincu sans montrer de faiblesse, et mourut en grand homme. Sur l'échafaud même, son port majestueux et sa force d'âme semblaient commander à de vils bourreaux. Dressez lui, hommes nouveaux, dressez lui un monument simple comme vos cœurs ; suspendez y pour trophées tous les infâmes attributs de l'esclavage passé ; gravez y, pour apaiser son ombre, ces mots qui sont le gage de votre félicité : *DECRET DE LA CONVENTION NATIONALE QUI ABOLIT*

---

<sup>43</sup> Espèce de troène d'Afrique. Les négresses s'en servent pour teindre leurs ongles, et quelquefois leurs cheveux en rouge. Cette couleur reste souvent jusqu'à la nouvelle reproduction : ce qui a fait croire à quelques voyageurs qu'il y avait des femmes, africaines qui avaient les cheveux et les ongles rouges. Notre troène est un petit arbrisseau qui rapporte des baies noires, lesquelles servent à faire une jolie teinture violette.

<sup>44</sup> Guyriots, chansonniers nègres ; on leur attribue quelques romances madécasses, sans art, mais pleines de sentiment.

L'ESCLAVAGE. Et toi, cendre d'Ogé, cendre respectable et chérie, reçois, de la part d'hommes libres, le juste tribut d'éloges que méritent les grands efforts que tu fis, et les mâles vertus que tu déployas : attends en paix que la nation, dont tu fus l'interprète hardi, ait elle-même prononcée, sur ta vie et tes travaux, son irrévocable jugement.

Pour nous, citoyens, réunis aujourd'hui pour célébrer une des plus belles époques de notre révolution, gardons nous de prévenir, par des vœux indiscrets et précipités les décisions de nos législateurs pour l'exécution de la loi dont nous venons de parler ; craignons que trop d'empressement ne retarde encore le bonheur de nos frères de couleur ; attendons avec confiance l'effet des mesures sages que doit prendre le gouvernement pour préparer des yeux affaiblis, aux torrents de lumière qui vont les frapper ; craignons qu'une ivresse hâtive ne s'empare avec trop de violence de ces hommes tout neufs pour la liberté, et n'excite encore parmi eux des mouvements qui pourraient être funestes, et à eux, et à nous. C'est au pilote qui ordonne la manœuvre du vaisseau à la diriger et à la suivre à l'œil. Ah ! croyez que la Convention nationale est aussi impatiente que vous de jouir du spectacle d'un monde d'heureux. Reposons nous donc sur son expérience et sa sollicitude paternelle, du soin de répondre par des faits authentiques aux arguments des ennemis de la liberté des Noirs ; contentons nous de chanter la nouvelle victoire qu'elle vient de remporter sur d'antiques préjugés. Célébrons les desseins éternels de la nature dont elle a constamment été l'organe ; fêtons dans la personne des Représentants du peuple, députés des colonies, nos frères qu'ils ont laissés au-delà des mers, dans l'attente du plus grand de tous les biens, et jouissons par anticipation du plaisir qu'ils éprouveront à leur annoncer *la bonne nouvelle* ; enfin, que cette journée soit consacrée à chanter l'égalité et la liberté ...! VIVE L'ÉGALITÉ !



VIVE LA LIBERTÉ !

---

---

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE